

Jeudi matin huit cent vingt et un ans la future épouse
 Elle voulait à prendre pour nom et prénom chameau d'au
 ayant épousé le 27 juillet 1857 à l'église de la
 ville de la baie le fait Augustin Louis Barbedette
 et la Dame Virginie Georges sont tenus par le mariage
 De qui nous avons dressé cette convention de mariage
 Louis Barbedette âgé de trente quatre ans domicilié à
 au cette commune Alexandre Barbedette âgé de vingt
 ans, domicilié à Sainte-Croix-Chambon âgé de vingt
 ans, domicilié à Saint-Joseph-Chambon, âgé de
 quarante six ans, domicilié à Port, mais au cette commune
 les deux premiers laboureurs le troisième garçon et
 blouse et le quatrième ouvrier. Et ont le contrat de
 le jure de contractant et lesquatre témoins ayant
 le présent acte de mariage, à l'égard des deux
 contractants, il a été placé au nom leur et signé de
 ce jour, après lecture jointe.

Virginie Augustine Barbedette
 et Louis Barbedette Cesar Barbedette et Louis
 Barbedette

A Chateauneuf
 juillet 1858

16-41.

Mariage

de

Hard

françois

et

Chamovire

Virginie femme

L'an mil huit cent cinquante
 huit le vingt et un mai à Die huit de matin
 Par devant monsieur Emmanuel Deloix
 francois Joseph Mire et officier de l'état civil de la commune de
 Saint-Étienne, curé de Chateauneuf, l'apostolique
 Virginie, femme de Joseph Hardi, et Virginie Chamovire
 sont composés devant moi
 le 21 mai 1858 devant elle et devant le
 sieur Deloix, notaire et greffier, et
 en l'absence de la personne de laquelle il a été
 de son avis de faire contracter ces deux personnes
 laboureurs, tous les deux étant domiciliés au cette commune.
 Et ont le témoignage et le contractant signé avec moi
 lequel acte de mariage ainsi que le jure de contractant
 à l'égard des deux et cette. De la contractante, il a été placé
 un témoin à son signature de ce mariage après lecture jointe
 et signé de l'apprécie de la partie

Archives de Mayenne



mariage, né au cette commune le cinquante
 Jeudi matin huit cent vingt et un ans à
 ne pas être au nom de Villeneuve au tout
 ville moyenne de Sainte-Chamovire et de Virginie Chamovire
 à ce jour et contractant au mariage et signé
 d'autre part, Virginie, nous ont l'ordre de prendre à
 la célébration du mariage, jeté entre eux et pour
 la publication et afficher sur le lieu, sans opposition
 ou pour la publication, porte d'entrée de la maison
 commune, les deux personnes et leurs noms, noms
 à l'heure de midi chaque jour, jusqu'à ce qu'il
 soit à la signature par contractant, après avoir pris
 de toute la partie et dossier mentionné et
 signature n'a pas été faite de la partie
 par Virginie nous avons interpellé les futurs
 époux pour que leur père et mère apportent l'avis à
 nous faire connaitre si il y a un certain contrat de
 mariage et pour le cas de l'affirmative, la date
 de ce contrat, ainsi que le nom et lieu de résidence
 du notaire qui l'a enregistré, il a été tout répondu
 négativement. Nous avons demandé au futur époux
 qu'il veuille de prendre pour nom et prénom chameau
 et qu'il ait épousé Virginie et affirment
 de la ville de la baie le fait Augustin Louis Barbedette
 Joseph Hardi et la Dame Virginie femme Chamovire
 sont tenus pour le mariage. De qui nous avons
 pris cette convention des deux : Pierre Michel, âgé
 de quarante huit ans, propriétaire cultivateur Joseph
 Boisjoly, âgé de quarante ans laboureur, femme Virginie
 âgée de trente huit ans et Pierre Creuchard, âgé de
 trente ans, fils d'et de contractant ces deux personnes
 laboureurs, tous les deux étant domiciliés au cette commune.
 Et ont le témoignage et le contractant signé avec moi
 lequel acte de mariage ainsi que le jure de contractant
 à l'égard des deux et cette. De la contractante, il a été placé
 un témoin à son signature de ce mariage après lecture jointe
 et signé de l'apprécie de la partie

P. Michel
 30/07/1858 Virginie Chamovire
 30/07/1858 Virginie Chamovire
 30/07/1858 Virginie Chamovire